



Comité Départemental de la Mayenne de Tir à l'Arc.

COMPTE-RENDU RÉUNION COMITÉ DIRECTEUR DU 28/01/2026.

Club House US CHANGE – Parc des Sports CHANGE à 20h00.

COMITÉ DIRECTEUR

BRANGIER Bernard	Club de Changé	Président CD
COLIN Alain	Club de Meslay-du-Maine	Trésorier CD
FRETARD Christelle	Club de Meslay-du-Maine	Secrétaire CD
BELLUAU Emmanuel	Club de Meslay-du-Maine	Trésorier adjoint CD
GOUIN Chantal	Club de Mayenne	Secrétaire adjoint CD
ALEPUZ Cécile	Club de Meslay-du-Maine	Membre - Webmaster
BENOIST Éric	Club de Changé	Membre
DUPUY-SALLE Christophe	Club de Laval	Membre
FORET Virginie	Club de Mayenne	Membre
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne	Membre
SALMON Éric	Club du Genest-St-Isle	Membre
SONNET Romain	Club de Laval	Membre – (excusé)

PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DE CLUBS INVITÉS

BESNARD Cyril	Président Club de Meslay-du-Maine	Présent
NAUDIN Aloyse	Présidente Club de Laval	Absente
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne	Présent
GESBERT Sébastien	Président Club d'Evron	Présent
GUERRIER Norbert	Président Club de Gorron	Absent (excusé)
GUILMARD Elisabeth	Présidente Club de la Chapelle au Riboul	Absente (excusée)
FOUCHER MOREAU Emilie	Présidente Club du Genest-St-Isle	Absente
SEVIN Magalie	Présidente Club de Château-Gontier	Absente
MORAN Stéphanie	Présidente Club de Changé	Présente

L'ensemble du Comité Directeur étant présent, la séance débute à 20h05.

ORDRE DU JOUR

M. BRANGIER, président du CD, informe l'assemblée que M. SONNET Romain souhaite ne pas poursuivre au Comité Départemental. Il attend sa lettre de démission dans les prochains jours.

1° - Approbation du compte rendu de la réunion du 28 Novembre 2025

Le PV du comité directeur du 28 Novembre 2025 n'étant pas transmis dans les temps, sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour approbation.

2° - Championnat départemental Tir à 18 M

Le Championnat départemental fût organisé les 17 et 18 Janvier 2026 par le club de Mayenne.
Les Cupidons Mayennais ont accueilli **95 archers** sur les deux journées.
Rien de particulier n'est à remonter pour l'organisation de ce concours.

Le Président demande à l'assemblée quel club souhaiterait organiser le Départemental pour la saison 2027.

3 Clubs se proposent pour l'organisation : Changé, Mayenne et Meslay du Maine.

Afin de valider le club organisateur, l'assemblée propose un vote par tirage au sort.

Le club de Mayenne est donc à nouveau validé pour l'organisation du Départemental pour la saison 2027.

M. GENDRY Fabien informe que le départemental se déroulera sur des Blasons « Végas ».

Il est rappelé que pour les Barebows, les phases qualificatives doivent se faire sur blason de 40 et les duels sur Trispot.

La date du concours sera à confirmer sur une prochaine réunion de CD.

3° - Dates des Concours Tir à 18 M – Saison 2027

- 24/10/2026 : Concours para - Le Genest
- 25/10/2026 : Concours Le Genest
- 07/11/2026 : Concours Jeunes – Evron
- 08/11/2026 : Concours Evron
- 14/11/2026 : Concours Jeunes - Meslay du Maine
- 12/12/2026 : Concours Jeunes - Changé
- 13/12/2026 : TARGET Changé
- 19/12/2026 : Concours para - Le Genest
- 20/12/2026 : Concours Le Genest
- 06 et 07/02/2027 : Championnat Régional Jeunes
- 13 et 14/02/2027 : Championnat Régional Adultes
- 20 et 21/02/2027 : Coupe d'hiver par équipe
- 03 et 04/04/2027 : Double-Mixte - Changé

Nous attendons le retour de Mayenne, Laval et Château Gontier pour connaître toutes les dates de compétitions pour la saison 2027 – Salle.

4° - Point sur les licences.

322 licenciés au 28/01/2026 contre **405** l'année précédente (à la même période) soit une perte financière de 600€ pour le CD.

Toutefois, la région subit également une diminution de 129 licenciés dont 73 en Mayenne. On peut noter une augmentation de 64 licences pour la Vendée.

Quelles sont les causes de cette diminution, quelles solutions pour retrouver des licenciés ?

- Mauvaise ambiance dans certains clubs qui peut être une des causes des pertes de licenciés
- On constate une diminution des Jeunes auprès des clubs – Pass'sport non reconduit ?
- Comment essayer d'amener des archers dans les clubs ?
 - en unifiant les clubs existants pour faire des actions plus loisirs afin de faire découvrir la discipline.
 - Faire parler du tir à l'arc en Mayenne auprès des habitants avec une meilleure communication

5° - Trophée des Mixtes.

M. BRANGIER Bernard demande à chaque président de Club présents, leurs prévisions pour que Meslay puisse travailler sur l'organisation du Trophée des Mixtes.

- Le Genest : 4 poulies + 1 BB + 1 classique
- Changé : 1 Néo + 1 poulie + 1 classique
- Meslay : 1 Néo + 1 BB + 2 classiques
- Mayenne : doit revenir vers Meslay
- Laval : ?
- Evron : ?

6° - Tenue des Archers lors des concours

Mme FRETARD Christelle souhaitait rappeler la réglementation sur la tenue des archers lors des concours car il y a encore trop souvent des archers sur les concours Jeunes ou sélectifs qui ne respectent pas le règlement. N'oublions pas que le tir à l'arc est une discipline sportive !

Rappel :

Pour les championnats de France, régionaux et départementaux :

Sur le pas de tir et pendant toute la durée de la compétition,

Les dames doivent porter :

- Au choix : une robe, une jupe, une jupe culotte, un pantalon, un pantacourt, un legging, un bermuda ou un short.

Et

- Au choix (à manches longues ou courtes) : une blouse, un corsage, une chemise, un polo, tee-shirt ou un "top" qui est un vêtement féminin qui couvre la partie supérieure du corps, devant et derrière, et qui est fixé par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule",

Les hommes doivent porter :

- Au choix : un pantalon, un pantacourt, un bermuda, ou un short.

Et

- Au choix : (à manches longues ou courtes) une chemise, un polo, ou un tee-shirt.

A ces articles peuvent s'ajouter un vêtement de protection approprié en cas de soleil, de chaleur, de froid ou de pluie :

- Un surpantalon chaud et/ou imperméable.
- Une veste chaude et/ou imperméable avec ou sans manches, un pull-over ou un gilet.
- Un couvre-chef ne gênant pas les autres concurrents et compatible avec l'action de tir.
- La capuche est interdite en situation de tir.

Chaussures :

- Il est interdit de tirer pieds nus, avec des chaussures de ville ou avec toute chaussure ouverte laissant apparaître le dessus du pied, les orteils ou le talon.
- Les archers doivent se conformer aux restrictions éventuelles des réglementations locales.

Compétitions sélectives pour les compétitions nationales :

- La tenue vestimentaire doit être conforme aux règles précédentes, le port du jeans est autorisé.

Cérémonie Protocolaire

Une cérémonie protocolaire peut se trouver sous la forme de :

- Cérémonie d'ouverture ou de clôture d'une compétition.
- Mise à l'honneur, remise de récompenses ou podium.

Quelle que soit la discipline et lors de toute forme de cérémonie protocolaire, les compétiteurs doivent être vêtus :

- De la tenue de club, de département, de région ou de la tenue PPF.
- D'une tenue blanche.

7° - Arbitres – défraiement des déplacements

Depuis plusieurs réunions, il est évoqué les remboursements des frais pour les Arbitres.

Afin de clarifier les remboursements, à compter de ce jour, les arbitres pourront demander au CD :

- Défraiement des Kms :
 - 0.35cts du kms
 - Distance prise en compte via Mappy – la plus courte
 - Au départ du Club jusqu'au lieu de la compétition
- Déduction des kms pour les impôts
 - Demander le CERFA 11580*04 auprès du Trésorier, après envoi du tableau détaillant leurs déplacements.

Privilégier le CERFA au défraiement des kms.

8° - Site Internet

Mme ALEPUZ Cécile s'est rapprochée de M. BENOIST Éric pour récupérer les accès du site Internet ainsi que des comptes Réseaux Sociaux (Facebook et Instagram).

Le site Internet étant sur le domaine privé de M. BENOIST Éric et n'étant pas intuitif, Mme ALEPUZ Cécile se renseigne pour trouver un domaine plus facile d'utilisation.

Elle devra donc clôturer le site actuel et refaire le site du CD en étant plus intuitif pour les internautes.

Le bureau demande que le domaine puisse avoir des adresses mail pour que nous puissions créer une adresse pour chaque poste afin de conserver l'historique de chacun lors du départ des administrés.

du CDOS.

4°) Médailles pour les concours départementaux : Est-il possible que le comité départemental puisse commander des médailles plus spécifiques afin de les différencier des autres compétitions et de marquer que le coup sur la compétition départementale

5°) M. GENDRY Fabien souhaite évoquer un échange qu'il a eu avec ORN'ARCHERIE suite à la facture transmise auprès du Comité Départemental pour la compétition tir à 18M.

Le trésorier aurait transmis un mail auprès du fournisseur en affirmant que le coût des blasons serait trop onéreux (facture s'élevant à 124.90€) et que les blasons pouvaient être facturés sur un montant moins cher (90€).

M. GENDRY Fabien affirme que l'on ne peut pas comparer le montant des blasons d'une petite archerie à une archerie d'une dimension supérieure.

Il préfère se rapprocher de son archerie locale, tout en sachant qu'il se déplace pour les récupérer ce qui évite des frais de port, plutôt que de les commander et de se les faire livrer.

Pour éviter que cette situation ne se reproduise, l'assemblée décide que l'organisateur des compétitions départementales se fournira dans l'archerie de son choix, dans la limite d'un montant raisonnable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

A Changé, le 28 Janvier 2026.

Bernard BRANGIER Président du Comité départemental	Christelle FRETARD Secrétaire du Comité départemental 
---	--

9° - Point communication – Retour sur le projet de la fédération Régionale auprès des comités Départementaux

Bonjour,

Dans une volonté de renforcer la communication et la visibilité du tir à l'arc en Pays de la Loire, le comité régional se développe désormais sur les réseaux sociaux.

 Vous pouvez nous retrouver dès à présent sur Instagram et Facebook sous le nom :

 arc.paysdelaloire

 Nos objectifs :

- Relayer l'actualité régionale du tir à l'arc
- Mettre en avant les clubs et leurs initiatives
- Valoriser la diversité et le dynamisme de notre territoire

 Nous souhaitons vous associer pleinement à cette démarche.

À ce titre, nous invitons les clubs à nous envoyer, dès qu'ils le souhaitent : des photos, accompagnées d'un court texte explicatif, lors de vos événements : entraînements à thème, actions particulières, réussites sportives, moments de convivialité, animations, etc.

L'objectif est simple : faire connaître tous les clubs et compagnies de la région et mettre en lumière ce qui fait leur richesse.

 Pour que cette démarche fonctionne, nous avons besoin de vous :

nous vous invitons à encourager l'ensemble des archers de votre club à s'abonner à nos pages et à les partager autour d'eux (amis, famille, réseaux).

 À noter : les liens directs vers nos réseaux sociaux sont désormais disponibles sur le site du comité, via les logos Facebook et Instagram.

 Merci d'avance pour votre aide, votre participation et votre engagement.

Ce projet nous tient particulièrement à cœur et ne pourra vivre qu'avec votre collaboration.

Sportivement,

Océane

Pour le comité régional Tir à l'Arc des Pays de la Loire

10° - Poste de Secrétaire : Répartition des Tâches

M. BRANGIER Bernard souhaite connaître l'organisation entre la secrétaire et la secrétaire adjointe.

Mme FRETARD Christelle et Mme GOUIN Chantal travaillent ensemble sur l'élaboration du compte-rendu avant validation auprès du Président.

Mme FRETARD Christelle doit transmettre les accès de la messagerie du CD à Mme GOUIN Chantal pour qu'elle puisse également avoir connaissance des échanges auprès du CD.

11° - Questions diverses

1°) M. SALMON Éric évoquant la situation compliquée du club de Laval propose que le Comité Départemental rachète leur ciblerie 3D.

Cela permettrait de faire découvrir la discipline auprès des autres clubs du département.

Après échange avec le club, ils auraient environ 24 cibles à vendre pour un budget de 3 500€ maximum.

M. SALMON Éric attend une confirmation du club de Laval (inventaire en cours) afin de connaître le nombre exact de cible et le montant définitif de la vente.

Il propose la zone de stockage de la ciblerie sur le site d'Echologia.

Le Comité départemental pourra faire une location pour faire des Initiations et une location différente pour les compétitions.

Proposition également de faire un concours au nom du Comité Départemental afin d'optimiser l'achat de la ciblerie.

2°) M. GENDRY Fabien présente la proposition de Thomas, archer des Cupidons Mayennais, pour faire connaître la discipline RUN-ARCHERY. (cf annexe 1)

3°) M. BRANGIER Bernard informe que le CDOS recherche de nouveaux adhérents pour entrer dans le bureau. Après demande auprès de l'assemblée, aucune personne ne s'est manifestée pour se présenter auprès du bureau